



Reparations etat des lieux

Par **tendance**, le **15/09/2009** à **15:55**

Bonjour,

un tuyau d'arrosage extérieur est défectueux. L'agence nous demande expressément de faire les réparations. Soit, mais ce tuyaux n'est pas mentionné sur l'état des lieux. Dans le mois qui suivait notre entrée dans l'appartement, nous avons constaté l'existence de ce tuyau, mais à notre étonnement complètement percé. Nous avons donc alerté l'agence et c'est le propriétaire lui-même qui a fait les réparations au fer à souder ! Cela a cédé quelques semaines après. Nous n'avons rien signalé jusqu'au début du printemps. Mais l'agence a décrété qu'il s'agissait du gel, bien que nous ayons vidangé le tuyau et que la dernière utilisation datait de septembre, donc le gel en septembre.... ?

Bref dois-je réparer un tuyau de cuivre vétuste, mais installé il y a 4 ans par l'ancien locataire...alors qu'il n'existe même pas sur l'état des lieux ?

merci d'avance.